

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

## Exercice 2018

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



### **Communauté de Communes du Sundgau**

Quartier Plessier  
Avenue du 8 e régiment de Hussards  
BP19 68 131 Altkirch Cedex

Tél: 03 89 08 36 20

<http://www.cc-sundgau.fr>

## SOMMAIRE

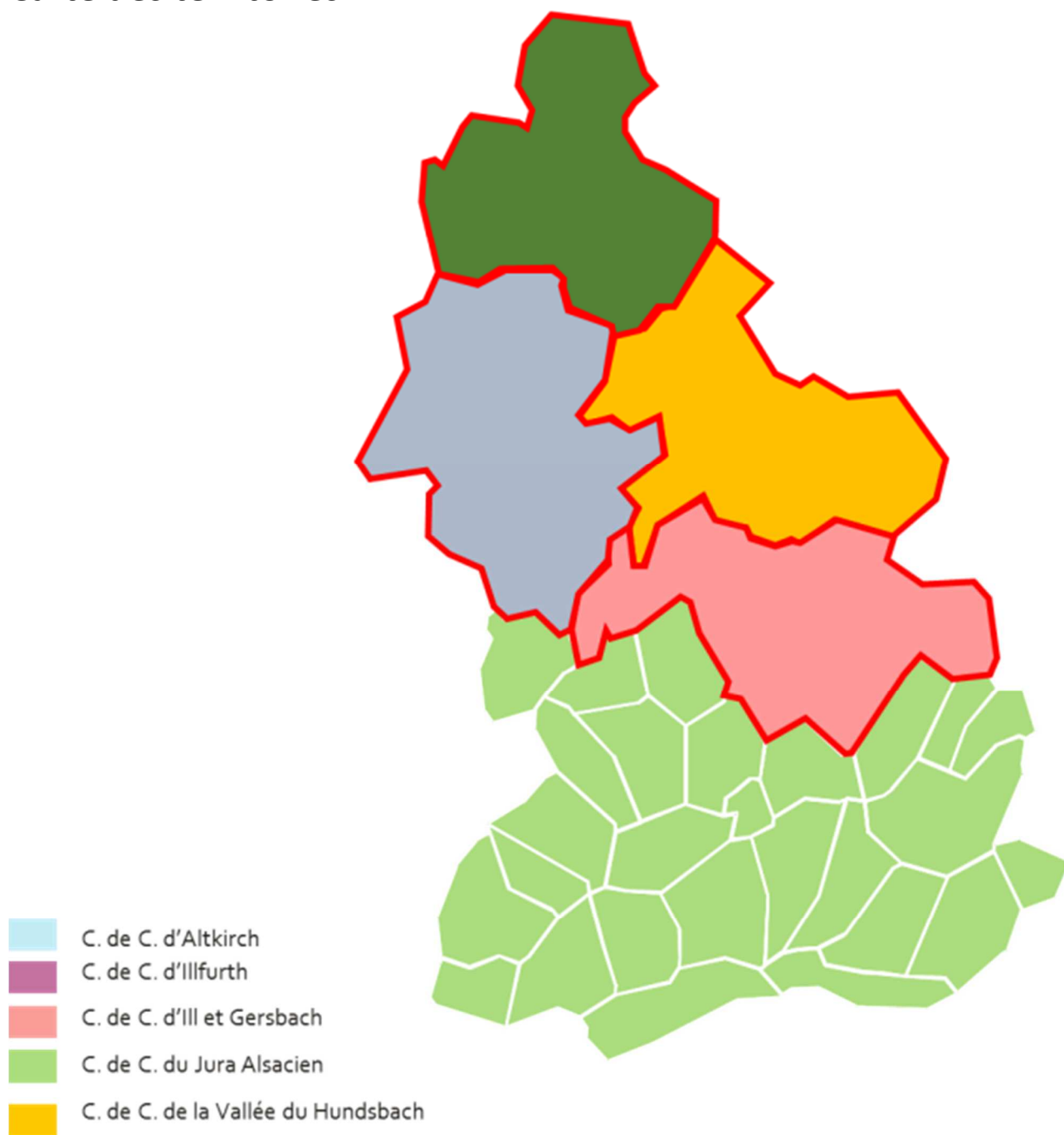
<b>SERVICE ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>3</b>
1.1. Territoire 1 : Communauté de Communes du secteur d'Illfurth.....	5
1.1.1. Préambule .....	5
1.1.2. Présentation générale du service.....	5
1.1.3. Les faits marquants de l'exercice .....	8
1.1.4. Les stations d'épuration.....	9
1.1.5. Indicateurs techniques.....	10
1.1.6. Indicateurs financiers.....	18
1.1.7. Les indicateurs de performance .....	19
1.2. Territoire 2 : Communauté de communes de la vallée de Hundsbach.....	21
1.2.1. Préambule .....	21
1.2.2. Présentation générale du service.....	21
1.2.3. Les faits marquants de l'exercice .....	22
1.2.4. Les stations d'épuration.....	23
1.2.5. Indicateurs techniques.....	23
1.2.6. Indicateurs financiers.....	26
1.2.7. Les indicateurs de performance .....	28
1.3. Territoire 3 : Communauté de communes d'Ill et Gersbach.....	30
1.3.1. Préambule .....	30
1.3.2. Présentation générale du service.....	30
1.3.3. Les faits marquants de l'exercice .....	32
1.3.4. Les stations d'épuration.....	32
1.3.5. Indicateurs techniques.....	32
1.3.6. Indicateurs financiers.....	37
1.3.7. Les indicateurs de performance .....	38
1.4. Territoire 4 : Communauté de communes d'Altkirch .....	40
1.4.1. Préambule .....	40
1.4.2. Présentation générale du service.....	40
1.4.3. Les faits marquants de l'exercice .....	41
1.4.4. Les stations d'épuration.....	41
1.4.5. Indicateurs techniques.....	42
1.4.6. Indicateurs financiers.....	48
1.4.1. Les indicateurs de performance .....	50
1.5. Le budget annexe Assainissement (commun pour CCSI, CCIG et CCVH ).....	52



## **SERVICE ASSAINISSEMENT**

---

## Carte des territoires



## 1.1. Territoire 1 : Communauté de Communes du secteur d'Illfurth

### 1.1.1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

### 1.1.2. Présentation générale du service

#### ▪ Périimètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes Sundgau pour le territoire Secteur d'Illfurth assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 563 environ habitants soit 4 211 abonnés.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (ml)	Population	Volumes facturés assainissement 2018
Froeningen	322	16 104	718	38 692
Heidwiller	262	10 486	614	27 622
Hochstatt	863	25 578	2 147	100 628
Illfurth	850	30 264	2 523	115 310
Luemschwiller	341	14 031	790	30 196
Saint-Bernard	214	10 797	562	21 520
Spechbach le bas	614	24 570	1351	54 292
Spechbach le haut				
Tagolsheim	369	16 211	939	58 291
Walheim	376	6 081	919	18 228
<b>Total</b>	<b>4 211</b>	<b>154 122</b>	<b>10 563</b>	<b>464 779 m<sup>3</sup></b>

#### ▪ Mode de gestion du service

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Elle exploite ces réseaux d'assainissement en régie et fait l'objet :

- **D'un marché pour l'exploitation des postes de pompages et entretien des bassins d'orage**

Le marché est certifié exécutoire pour la date du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 2 ans.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de traitement, des postes de relèvement
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Entretien des bassins d'orages

Le périmètre est défini par les limites des territoires des neufs communes formant l'ex Communauté de Communes du secteur d'Illfurth.

- **D'un marché public pour l'exploitation de la station d'épuration d'Illfurth et de Spechbach**

Ce marché est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2018 pour 2 ans..

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des stations d'épuration
- ✓ Gestion des boues d'épuration
- ✓ Autosurveillance des rejets
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques

- **D'un marché de compostage et de valorisation agricole des boues**

Ce marché est confié à la société Agrivalor à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016 pour 2 ans. Il est reconductible deux fois pour un an.

Les principales missions de ce marché sont :

- ✓ Prise en charge et transport des boues jusqu'à la plateforme de compostage
- ✓ Mise en place du mélange avec un co-produit, criblage et maturation
- ✓ Analyses des boues et du compost
- ✓ Stockage avant la valorisation agricole

## ▪ Le réseau de collecte des eaux usées

### Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend:

	2016	2017	2018
Réseau eaux usées (km)	154,1	154,1	154.1

### Postes de relèvement

Le réseau est équipé de 17 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /h)
Heidwiler écluse	2	64
Heidwiler Auweg	2	20
Heidwiler rue Dannemarie	2	29
Walheim moulin avant pont 1	2	21
Walheim moulin après pont 2	2	21
Illfurth centre	2	90
Illfurth collège	2	55
Froeningen	2	160
Hochstatt rue de Zillisheim	1	136
Hochstatt rue du muguet	2	36
Hochstatt rue du bourg	2	20
St Bernard 3	2	72
St Bernard 2	2	34
St Bernard 1	2	72
Walheim rue de Mignovillard	2	22
Tagolsheim rue de l'industrie	1	10
Tagolsheim rue de la forge	1	15

### Les bassins d'orage

8 bassins d'orage permettent de lisser les déversements au milieu naturel en cas de fortes pluies :

Bassins d'orage	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
Bassin amont de la station d'Ilfurth	800
Froeningen	80
Heidwiler	75
Ilfurth	140
Tagolsheim	100
Hochstatt	400
Spechbach-le-haut	50
Spechbach-le-bas	80
<b>Total volume stocké</b>	<b>1 725</b>

Les trois déversoirs d'orage situés en amont du poste de refoulement de Froeningen, à Ilfurth rue de Spechbach et celui du bassin d'orage de la station d'épuration d'Ilfurth sont équipés de débitmètres et appareils de mesure permettant d'évaluer les périodes de déversements et débits surversés selon l'arrêté du 22 juin 2007.

Le déversoir d'orage de Froeningen n'a pas d'obligation d'équipement.

## Les stations d'épuration

La station d'épuration d'Illfurth présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Illfurth
<b>Année de mise en service</b>	1978
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse – Evacuation en compostage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	7 700 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/L) nouveau rejet
DBO5	75	125
DCO	70	25
MES	90	35
NGL	70	15
PT	80	2
NTK	70	10
NH4	80	7

La station d'épuration de Spechbach présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Spechbach-le-Bas
<b>Année de mise en service</b>	1987
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse à la STEP d'Illfurth
<b>Capacité nominale de traitement</b>	1 700 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	90	90
DBO5	70	25
MES	90	30
NGL	/	/
PT	/	/

### 1.1.3. Les faits marquants de l'exercice

- **Le réseau de collecte des eaux usées**
  - 1048 mètres ont été curés sur le secteur.
  - Les compteurs EDF des postes de Hochstatt, Froeningen et Illfurth ont été remplacés.



#### **1.1.4. Les stations d'épuration**

##### **▪ Pour la station d'épuration d'Illfurth :**

- En janvier 2018, le moteur de l'agitateur pour la préparation de polymère a été renouvelé.
- En février 2018, une fuite a été réparée au niveau d'une conduite alimentant le poste toutes eaux.
- En mars 2018, le pont du dessableur a été réparé et la pompe polymère a été renouvelé.
- En mai 2018, la vis de transfert en sortie de centrifugeuse a été remplacée.
- Courant les mois de novembre et décembre 2018, l'ensemble des bassins d'orage a été curé.

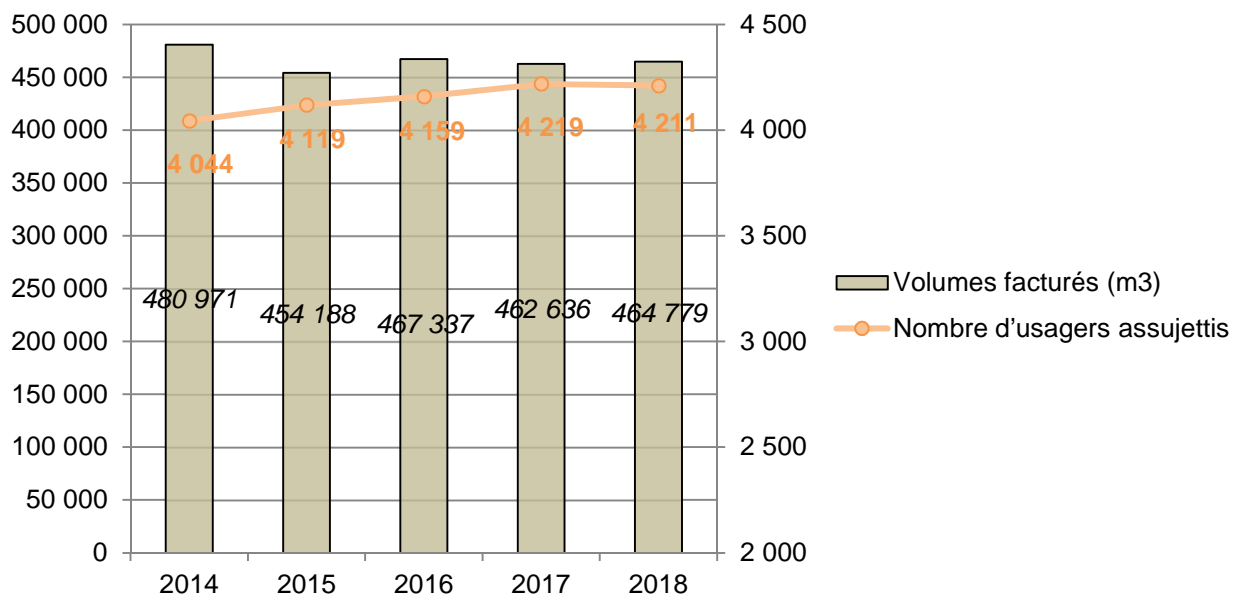
##### **▪ Pour la station d'épuration de Spechbach :**

- En mars 2018, la pompe de relevage temps sec 2 a été remplacée.

### 1.1.5. Indicateurs techniques

#### ▪ Assiette du service

	2015	2016	2017	2018	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	4 119	4 159	4 219	4 211	-
Taux de desserte	98%	98%	98%	98%	-
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	454 188	467 337	462 636	464 779	0,5%



#### ▪ Volumes traités

	2015	2016	2017	2018	Evolution (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	454 188	467 337	462 636	464 779	0,5%
Volume des effluents traités	981 024	1 152 085	883 630	1 198 295	35%

#### ▪ Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement est en vigueur depuis fin 1998 :

- ✓ Compagnie franco-suisse de façonnage du papier

De plus, des conventions de déversement d'effluents agricoles issus des éleveurs laitiers pour le traitement des eaux blanches ont été établies.

- **Bilan d'exploitation**

### Données de fonctionnement des postes et bassins d'orage

Données de fonctionnement 2018	Heures de fonctionnement	Nombre de curages
Heidwiller écluse	2 321	4
Heidwiller auweg	52	4
Heidwiller rue Danemarie	820	4
Walheim moulin avant pont 1	118	5
Walheim moulin après pont 2	39	4
Illfurth centre	175	4
Illfurth collège	5 675	3
Froeningen	2 448	4
Hochstatt rue de Zillisheim	2 189	3
Hochstatt rue du muguet/ libellules	2 228	4
Hochstatt rue du bourg	40	4
Spechbach sud	1 459	4
St Bernard église	1 175	4
St Bernard largue	1 336	4
Tagolsheim rue de l'industrie	129	4
Tagolsheim rue de la forge	1 660	4
Walheim 3 stade rue Mignovillard	324	
<b>Total</b>	<b>22 188</b>	<b>68</b>

### Consommations

Consommation de réactifs (T/an)	2015	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP ILLFURTH</b>					
Consommation électrique (kWh/an)	408 834	427 175	414 058	400 102	-3%
Polymère (déshydratation boues)	6,0	3,8	2,4	4,8	+100%
<b>STEP SPECHBACH</b>					
Consommation électrique (kWh/an)	140 058	124 639	127 725	113 080	-11%
Eau potable (m <sup>3</sup> )	NC	293	NC	NC	

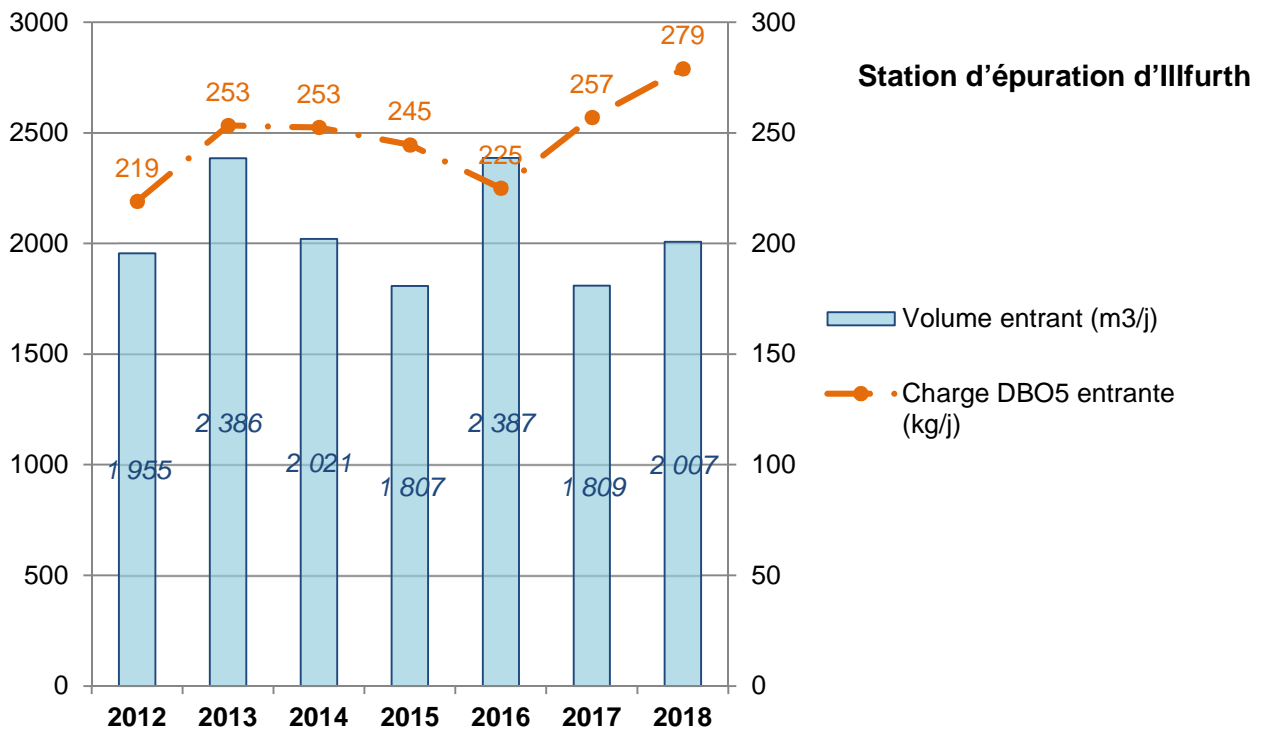
Les consommations électriques des stations suivent les variations de volumes traités, en baisse pour les deux stations d'épuration.

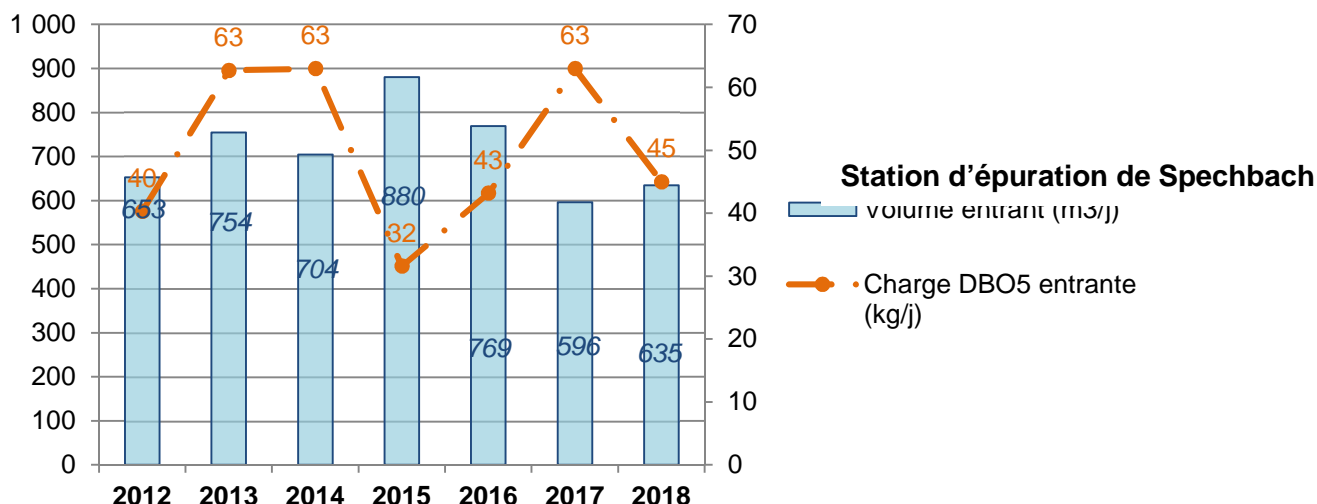
▪ **Qualité du traitement des eaux usées**

**La charge entrante**

	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP ILLFURTH</b>				
Volume annuels (m³/an)	871 248	660 208	732 581	10%
Pluviométrie (mm)	866	728	1 290	77%
Volume entrant (m³/j)	2 387	1 809	2 007	11%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	225	257	279	9%
<b>STEP SPECHBACH</b>				
Volume annuels (m³/an)	280 837	217 722	231 718	6%
Volume entrant (m³/j)	769	596	635	7%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	43	63	45	-29%

Les volumes entrants des stations d'épuration sont en hausse pour 2018.





La station d'épuration d'Illfurth est ponctuellement en surcharge organique (notamment pour le paramètre MES) alors que la station d'épuration de Spechbach est continuellement en surcharge hydraulique et par moment en surcharge organique.

Une étude est en cours sur la station d'épuration de Spechbach pour déterminer l'origine des eaux claires parasites.

	Volume (m³/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NG (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>STEP ILLFURTH</b>						
<b>Charge moyenne entrée 2018</b>	<b>2007</b>	<b>781</b>	<b>279</b>	<b>745</b>	<b>87</b>	<b>10</b>
Capacité épuratoire	4800	1020	463	462	115	31
<b>Taux de charge</b>	<b>42%</b>	<b>77%</b>	<b>56%</b>	<b>161%</b>	<b>76%</b>	<b>32%</b>
Pourcentage de dépassement de capacité	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>Rendement épuratoire moyen annuel (%)</b>		<b>91%</b>	<b>94%</b>	<b>93%</b>	<b>84%</b>	<b>74%</b>
<b>STEP SPECHBACH</b>						
<b>Charge moyenne entrée 2018</b>	<b>635</b>	<b>117</b>	<b>45</b>	<b>83</b>	<b>18</b>	<b>2</b>
Capacité épuratoire	456	214	107	125	27	5
<b>Taux de charge</b>	<b>139%</b>	<b>55%</b>	<b>42%</b>	<b>66%</b>	<b>67%</b>	<b>40%</b>
Pourcentage de dépassement de capacité	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>Rendement épuratoire moyen annuel (%)</b>		<b>90%</b>	<b>93%</b>	<b>94%</b>	<b>90%</b>	<b>30%</b>

Les rendements épuratoires moyens pour 2018 reflètent une bonne élimination des polluants pour les deux stations qui sont conformes.

## Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NGL	NH4+	Pt
<b>STEP ILLFURTH</b>						
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de dépassements tolérés	2	2	2	2	2	2
<b>Conformité annuelle</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Concentration moyenne en sortie (mg/L)</b>	33	7	22	6	2	1
<b>STEP SPECHBACH</b>						
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de dépassements tolérés	1	1	1	1	1	1
<b>Conformité annuelle</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Concentration moyenne en sortie (mg/L)</b>	19	5	7	3		3

Les stations sont conformes pour l'année 2018, sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 22 juin 2007).

La station d'épuration d'Illfurth a reçu 196 m<sup>3</sup> d'apport extérieur en matières de vidange.

## Production des boues

	2015	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP ILLFURTH</b>					
<b>Production (TMS/an)</b>	164	166,4	153	179	17%
<b>Siccité moyenne (%)</b>	25%	24%	22%	25%	13%
<b>STEP SPECHBACH</b>					
<b>Production (TMS/an)</b>	10,5	13,4	10,6	17,9	69%
<b>Siccité moyenne (%)</b>	25%	24%	24%	26%	8%

Les productions de boues sur le site d'Illfurth et de Spechbach ont augmenté suite à la hausse de la charge en MES des effluents.

## Evacuation des boues

Les boues des stations de Spechbach et d'Illfurth sont évacuées sur la plateforme de compostage d'Agrivalor.

	2015	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP ILLFURTH</b>					
Production (TMS/an)	164	166	153	179	17%
Tonnage évacué (TMS/an)	164	166	153	179	17%
<b>STEP SPECHBACH</b>					
Production (TMS/an)	10,5	13,4	10,6	17,9	69%
Tonnage évacué (TMS/an)	10,5	13,4	10,6	17,9	69%

## Les autres sous-produits

	2015	2016	2017	2018
<b>STEP ILLFURTH</b>				
Refus de dégrillage (m3)	24,6	8,1	24,6	27
Sables (m <sup>3</sup> )	39,7	12	28,1	13
Graisses (T)	13	24	18	16
<b>STEP SPECHBACH</b>				
Refus de dégrillage (m3)	1,3	3	1,3	3
Sables (m <sup>3</sup> )	3	1	6	0,5
Graisses (T)	4,5	6	3,2	4

Sur le site de Spechbach, la hausse des refus de dégrillage est due à un effet de stock.

### ▪ Les opérations d'entretien

#### Curage préventif

	2015	2016	2017	2018
<b>Longueur de canalisation curée (ml)</b>	<b>420</b>	<b>345</b>	<b>1 271</b>	<b>1048</b>
<b>Taux de curage (%)</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,2%</b>
<i>Nombre d'avaloirs, dessableurs et tabourets siphons curés</i>	<i>2 728</i>	<i>2 728</i>	<i>2 728</i>	<i>2 728</i>

Une campagne de curage préventif a été effectuée sur les 46 déversoirs d'orage.

#### Interventions curatives

	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre de désobstructions réalisées</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
Dont sur branchement	8	12	3	5
Dont sur canalisation	4	5	0	0
Dont sur ouvrages	0	0	0	5

Plusieurs opérations de désobstruction ont été réalisées par la communauté de communes du secteur d'Illfurth : 3 branchements.

Les 10 points sensibles du réseau ont été curés bimestriellement (3 siphons, 6 déversoirs d'orage et 25 ml de conduite rue de l'Ill à Tagolsheim en amont du déversoir).

#### Interventions d'inspection et de contrôle

	2015	2016	2017	2018
Linéaire inspections télévisées (km)	0,10	0,81	0,743	2,45

2 446 ml de réseau ont été inspectés sur le territoire de la collectivité :

- 951 ml rue de Steinwald à Spechbach
- 1495 ml rue de Dannemarie à Illfurth et Heidwiller.

70 branchements ont été contrôlés dans le cadre de vente.

▪ **Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale**

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	0
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint.</i>			
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Altimétrie des réseaux renseignée pour au moins la moitié du linéaire	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	5	5
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	0
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	0
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>85</b>



▪ **Les opérations de renouvellement**

**Concernant la station d'épuration d'Illfurth :**

- ✓ Renouvellement du moteur de l'agitateur de polymères
- ✓ Renouvellement de l'airlift du pont dessableur
- ✓ Renouvellement de la sonde oxygène du BA2
- ✓ Remplacement de la pompe de polymère
- ✓ Renouvellement de la vis de transfert sortie de la centrifugeuse
- ✓ Remplacement des lames du dégrilleur

**Concernant la station d'épuration de Spechbach :**

- ✓ Renouvellement de la pompe de relevage temps sec
- ✓ Renouvellement du radiateur du local de commande

**Concernant les postes de relevage**

- ✓ Remplacement de la batterie du sofrel et de la pompe 1, de la protection moteur du poste de Froeningen
- ✓ Remplacement de la pompe 2 du poste d'Illfurth collège
- ✓ Remplacement de la batterie du Sofrel du poste de Walheim moulin 1
- ✓ Remplacement de la protection du moteur du poste de Hochstatt 1
- ✓ Renouvellement du compteur EDF et des pompes 1 et 2 du poste Heiwiller 3
- ✓ Remplacement du contrôleur de phase pour le poste Muespach

▪ **Les investissements**

**Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service**

En 2018, l'avancement des travaux inscrits au budget est le suivant :

LOCALISATION	TRAVAUX REALISES	DEPENSES	AVANCEMENT
TAGOLSHEIM Aval Piscine	Bassin de stockage 500 m <sup>3</sup>	485 000 €HT	Finalisé
TAGLSHEIM Rue de l'Industrie	Bassin de stockage 500 m <sup>3</sup>	208 000 €HT	Démarrage des travaux
STEP ILLFURTH et SPECHBACH	Equipement de stations	44 500 €HT	Finalisé

## 1.1.6. Indicateurs financiers

### ▪ Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Part Collectivité</b>			
Forfait de base (€ HT/an)	29,90 €	29,90 €	29,90 €
Abonnement (€HT/an)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,15 €	1,15 €	1,15 €
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA	10,00%	10,00%	10,00%
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0,274 €	0,274 €	0,2330 €

### ▪ La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Forfait de base 26 m <sup>3</sup>	29,90 €	29,90 €	29,90 €	29,90 €	-
Abonnement	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	-
<b>Consommation</b>					
Part de la Collectivité sur 94 m <sup>3</sup>	1,15 €	108,10 €	1,15 €	108,10 €	-
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,274 €	32,88 €	0,233 €	27,96 €	-15%
<b>Total HT</b>		<b>180,88 €</b>		<b>175,96 €</b>	-2,7%
TVA à 10%		18,09 €		17,60 €	-2,7%
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>198,97 €</b>		<b>193,56 €</b>	-2,7%
<b>Soit le m<sup>3</sup></b>		<b>1,66 €</b>		<b>1,61 €</b>	-2,7%

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 193,56 € TTC qui baisse de 2,7% par rapport à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2018.









Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :

	01/01/2018		01/01/2018		Evolution (%)
Collectivité	148,00 €	74%	148,00 €	76%	-
Taxes et redevances	50,97 €	26%	45,56 €	24%	-11%
<b>TOTAL</b>	<b>198,97 €</b>	<b>100%</b>	<b>193,56 €</b>	<b>100%</b>	<b>-2,8%</b>

### 1.1.7. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	10 459		
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	1	1	
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	163,8	197	20%
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	1,66	1,61	

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	98%	98%		
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	85/120			Voir détail paragraphe 3.6 p15
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ;	100%	100%		 .* Sous réserve validation par la Police de l'Eau

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;				
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	100%	100%		
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	100%	100%		
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%		
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	0		

## 1.2. Territoire 2 : Communauté de communes de la vallée de Hundsbach

### 1.2.1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

### 1.2.2. Présentation générale du service

#### ▪ Périimètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La communauté de communes Sundgau pour le territoire de la vallée de Hundsbach assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 4 535 habitants soit 1 963 abonnés.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (kml)	Population	Volumes facturés assainissement 2018
Berentzwiller	143		331	15 697
Emlingen	124	4,85	283	12 170
Franken	152		333	15 804
Hausgauen	169	10,22	407	16 871
Heiwiller	80		177	7 284
Hundsbach	145		349	13 628
Jettigen	243		518	23 440
Obermorschwiller	186	5,60	418	16 910
Schwoben	98	3,62	237	9 519
Tagsdorf	133	4,00	308	15 249
Willer	146		335	11 539
Wittersdorf	344	5,94	839	33 519
<b>Total</b>	<b>1 963</b>	<b>34,21</b>	<b>4 535</b>	<b>191 630 m<sup>3</sup></b>

#### ▪ Mode de gestion du service

La gestion des réseaux intercommunaux et des ouvrages annexes (postes de relevage et déversoirs d'orage) est assurée par la communauté de communes.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 la société SUEZ a pris en charge l'entretien des postes de refoulement.

Concernant la compétence traitement,

- la collectivité pour la lagune d'Obermorschwiller

- Les communes de Wittersdorf, Tagsdorf, Schwoben, Hausgauen, et Henflingen sont raccordées pour le traitement des eaux usées sur la station d'épuration d'Altkirch et sont clientes de la société VEOLIA. La délégation de service publique de la communauté de communes Sundgau auprès de VEOLIA fait état de la quantité d'équivalents habitants raccordés et une facture est établie en ce sens.
- Les communes d'Heidwiller et de Willer sont équipés de rhizosphères.

### ▪ **Le réseau de collecte des eaux usées**

#### Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend :

	2017	2018
Réseau séparatif (km)	3,37	3,37
Réseau unitaire (km)	23,47	23,47
Réseau de refoulement (km)	0	0
<b>Total réseau assainissement (km)</b>	<b>26,84</b>	<b>26,84</b>
Réseau pluvial (km)	7,38	7,38

#### Ouvrages annexes

Le réseau est équipé de 4 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Communes	Déversoirs d'orage	Postes de refoulement	Régulateur de débit
Emlingen	6	0	0
Hausgauen	2	0	1
Obermoschwiller	1	1	0
Schwoben	2	0	1
Tagsdorf	5	0	1
Wittersdorf	9	3	0

#### Les stations d'épuration

La lagune d'Obermoschwiller présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Obermoschwiller
<b>Année de mise en service</b>	1997
<b>Type</b>	lagune
<b>Capacité nominale de traitement</b>	540 équivalents-habitants

Les rhizosphères de Willer (350 équivalents habitants) et d'Heidwiller (220 équivalents- habitants) sont également en fonctionnement.

### 1.2.3. Les faits marquants de l'exercice

- **Le réseau de collecte des eaux usées**
  - Aucun linéaire n'a été curé sur le secteur.
  - La pose du collecteur intercommunal d'assainissement entre Hundsbach et Berentzwiller sur une longueur de 6 Km a été terminée et raccordée.
  - Les postes de relèvement ont été équipés de télésurveillance communiquant en GPRS.

### 1.2.4. Les stations d'épuration

#### ▪ Pour la station d'épuration d'Obermorschwiller :

Les dossiers pour le curage de la lagune et l'épandage des boues liquides ont été validés. Les curages ont eu lieu en juillet et en décembre 2018 ; 1 395 m<sup>3</sup> ont été extrait représentant 99 tonnes de matière sèche avec une siccité de 7%. L'épandage a été réalisé sur 19 Ha après autorisation préfectorale.

#### ▪ Pour la rhizosphère de Willer

- Le site a commencé d'être exploité en fin juin 2018. Des défauts d'exploitation/ conception ont été levés courant du mois de juillet (manque d'air).
- Deux désherbages ont eu lieu mi-août et fin août.

#### ▪ Pour la rhizosphère d'Heiwiller

- Les 2 lits ont été désherbés en mars 2018, mai 2018 et juillet 2018.
- En juin 2018, un fort épisode pluvieux a entraîné une arrivée de boues dans les lits de la rhizosphère sans en modifier le traitement. Le Lit 1 a été bypassé. La communauté de communes est en cours d'expertise assurance pour un faucardage complet.

### 1.2.5. Indicateurs techniques

#### ▪ Assiette du service

	2016	2017	2018	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	NC	1 804	1 963	-
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	NC	74 382	123 070	65%

#### ▪ Volumes traités

	2016	2017	2018	Evolution (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	NC	74 382	123 070	65%
Volume des effluents traités	NC	NC	228 481	-

#### ▪ Bilan d'exploitation

#### Données de fonctionnement des postes et bassins d'orage

Données de fonctionnement 2018	Heures de fonctionnement
PR Obermorschwiller	5 945
PR Wittersdorf 1	3 908
PR Wittersdorf 2	2 663
PR Wittersdorf 3	5 048
<b>Total</b>	<b>17 564</b>

## ▪ **Qualité du traitement des eaux usées**

### La charge entrante

	2018
<b>RHIZO HEIWILLER</b>	
Volume annuels (m <sup>3</sup> /an)	83 051
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	228
<b>LAGUNE OBERMORSCHWILLER</b>	
Volume annuels (m <sup>3</sup> /an)	134 720
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	369
<b>RHIZO WILLER</b>	
Volume annuels (m <sup>3</sup> /an)	10 710
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	29

### Production des boues

La lagune a été curée en 2018 : 1 395 m<sup>3</sup> ont été extrait représentant 99 tonnes de matière sèche avec une siccité de 7%.

### Les autres sous-produits

	2018
<b>RHIZO HEIWILLER</b>	
Sables (m <sup>3</sup> )	1
Refus de dégrillage (m <sup>3</sup> )	0,8
<b>LAGUNE OBERMORSCHWILLER</b>	
Sables (m <sup>3</sup> )	5
Graisses (m <sup>3</sup> )	4
<b>RHIZO WILLER</b>	
Sables (m <sup>3</sup> )	0,2

## ▪ **Les opérations d'entretien**

### Curage préventif

Le curage est effectué au cas par cas suivant les besoins.

### Interventions curatives

Aucune intervention pour l'année 2018.

### Interventions d'inspection et de contrôle

Aucune inspection n'a été diligentée en 2018 sur ce secteur.

## ▪ **Les opérations de renouvellement**

- Rien à signaler pour 2018.

## ▪ **Les investissements**

- Pose d'un collecteur intercommunal de 6 km



## Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Le raccordement des communes sur le nouveau collecteur posé en 2017-2018 démarre en 2019 par la commune de Berentzwiller.

### ▪ **Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale**

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint.</i>			
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Altimétrie des réseaux renseignée pour au moins la moitié du linéaire	10	
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	5	
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>30</b>

## 1.2.6. Indicateurs financiers

### ▪ Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Part Collectivité</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,30 €	1,30 €
<b>Taxes et redevances</b>		
TVA	10,00%	10,00%
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0,2330 €	0,2330 €

### ▪ La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Consommation</b>					
Part de la Collectivité	1,30 €	156,00 €	1,30 €	156,00 €	-
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,233 €	27,96 €	0,233 €	27,96 €	-
<b>Total HT</b>		<b>183,96 €</b>		<b>183,96 €</b>	
TVA à 10%		10,12 €		10,12 €	
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>194,08 €</b>		<b>194,08 €</b>	
<b>Soit le m<sup>3</sup></b>		<b>1,62 €</b>		<b>1,62 €</b>	<b>-</b>

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 194,08 € TTC qui reste stable par rapport à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :


	01/01/2018		01/01/2019		Evolution (%)
Collectivité	156,00 €	80%	156,00 €	80%	-
Taxes et redevances	38,08 €	20%	38,08 €	20%	
<b>TOTAL</b>	<b>194,08 €</b>	<b>100%</b>	<b>194,08 €</b>	<b>100%</b>	









**▪ Le budget annexe Assainissement****Les investissements financés en 2018**

LOCALISATION	TRAVAUX REALISES	DEPENSES	AVANCEMENT
CCS Extensions de réseaux		25 000 € HT	Finalisé
WILLER Réseaux communaux + step	Réalisation des raccordements à la rhizosphère	45 000 €HT	Finalisé
INTERCOMMUNAL Intercommunal entre Hundsbach et Berentzwiller	Pose de la canalisation sur 6 Km	920 000 HT	Finalisé

### 1.2.7. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	3 049		
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	0	0	→
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	NC		→
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	1,62	1,62	→

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	NC	NC	→	
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	30/120	30/120	→	Voir détail paragraphe
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ;	100%	100%	→	 .* Sous réserve validation par la Police de l'Eau

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;				
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	100%	100%		
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	100%	100%		
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%		
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisés par le volume facturé	0	0		

## 1.3. Territoire 3 : Communauté de communes d'Ill et Gersbach

### 1.3.1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

### 1.3.2. Présentation générale du service

#### ▪ Périimètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La communauté de communes Sundgau pour le territoire Ill et Gersbach assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 8 318 habitants soit 3 195 abonnés.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (ml)	Population	Volumes facturés assainissement 2018
Durmenach	353	9 151	877	35 136
Illtal	589	19 816	1 414	48 451
Muespach	379	12 499	885	35 796
Muespach-le-haut	430	10 930	1 110	40 949
Roppentzwiller	297	6 900	705	27 505
Ruederbach	160	5 000	390	13 925
Steinsoultz	306	8 210	800	29 164
Waldighoffen	602	11 500	1 564	65 329
Werentzhouse	257	4 88	573	25 364
<b>Total</b>	<b>3 373</b>	<b>88 880</b>	<b>8 318</b>	<b>321 619 m<sup>3</sup></b>

#### ▪ Mode de gestion du service

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

## ▪ **Le réseau de collecte des eaux usées**

### Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend:

	2017	2018
Réseau eaux usées (km)	89	89

### Postes de relèvement

Le réseau est équipé de 12 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (KW)
MUH06	2	2.4
MU 03	2	2
MU moulin	2	2.4
MU 01	2	1.5
DUR01	2	1.5
WAL15	2	3.1
WAL LANG	2	1.1
WAL01	2	2
WAL05	2	1.5
OB01	2	1.3
GRE01	2	1.5
Step Illtal	3	22/13.5/22

### Les bassins d'orage

3 bassins d'orage sont sur le secteur.

### Les stations d'épuration

La station d'épuration d'Illtal présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Illtal
<b>Année de mise en service</b>	2011
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse – Evacuation en compostage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	9 800 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/L) nouveau rejet
DBO5	80	125
DCO	75	25
MES	90	35

NGL	70	15
PT	80	2
NTK	70	10
NH4	92	7

### 1.3.3. Les faits marquants de l'exercice

#### ▪ Le réseau de collecte des eaux usées

- 5 interventions pour du curage ponctuel

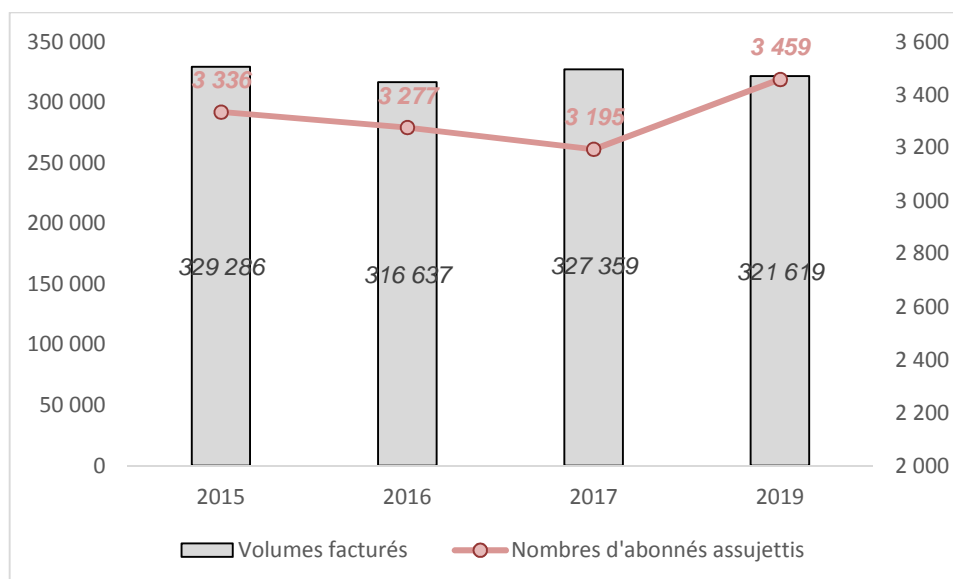
### 1.3.4. Les stations d'épuration

Rien à signaler pour l'année 2018

### 1.3.5. Indicateurs techniques

#### ▪ Assiette du service

	2016	2017	2018	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	3 277	3 195	3 373	5%
Taux de desserte	97%	97%	97%	
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	316 637	327 359	321 619	-2%



#### ▪ Volumes traités

	2016	2017	2018	Evolution (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	316 637	327 359	321 619	-2%
Volume des effluents traités	588 471	399 805	441 463	10%

La hausse des effluents traités est consécutive à la hausse de la pluviométrie dans le secteur.



- **Bilan d'exploitation**

### Données de fonctionnement des postes et bassins d'orage

Données de fonctionnement 2018	Heures de fonctionnement	Nombre de curages
MUH06	2420	2
MU 03	28	2
MU moulin	646	2
MU 01	740	1
DUR01	1138	1
WAL15	331	1
WAL LANG	242	2
WAL01	2511	3
WAL05	1622	1
OB 01	230	1
GRE 01	129	1

### Consommations

Consommation de réactifs (T/an)	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP Illtal</b>				
Consommation électrique (kWh/an)	401 141	365 000	408 748	12%
Polymère (déshydratation boues) (Kg)	800	1125	1125	-

Les consommations électriques de la station suivent les variations de volumes traités,

- **Qualité du traitement des eaux usées**

### La charge entrante

	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP Illtal</b>				
Volume annuels (m <sup>3</sup> /an)	588 471	399 805	441 463	10%
Pluviométrie (mm)	993	300	720	140%
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	1612	1095	1 209	10%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	84	76	40	-47%

Le volume entrant à la station d'épuration est en hausse en 2018 suite à la pluviométrie abondante.

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NG (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>STEP Illtal</b>						
<b>Charge moyenne entrée 2018</b>	<b>1209</b>	<b>260</b>	<b>88</b>	<b>140</b>		<b>4,2</b>
Capacité épuratoire		1080	540	880	70	25
<b>Taux de charge</b>		<b>24%</b>	<b>16%</b>	<b>16%</b>		
<b>Rendement épuratoire moyen annuel (%)</b>		89%	90%	95%		

Les rendements épuratoires moyens pour 2018 reflètent une bonne élimination des polluants pour la station qui est conforme.

### Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NGL	NH4+	Pt
<b>STEP Illtal</b>						
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués						
Nombre de dépassements tolérés	2	2	2	2	2	2
<b>Conformité annuelle</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Concentration moyenne en sortie (mg/L)</b>	15	3	4			2

La station est conforme pour l'année 2018, sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 22 juin 2007).

### Production des boues

	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP illtal</b>				
<b>Production (TMS/an)</b>	54	46.6	43,1	-8%
<b>Siccité moyenne (%)</b>	27.6%	26%	28%	8%

La production de boues sur le site a légèrement diminué suite à la baisse de la charge entrante.

### Evacuation des boues

Les boues de la station d'Illtal sont évacuées sur la plateforme de compostage d'Agrivalor.

	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP illtal</b>				
Production (TMS/an)	54	46,6	43,1	-8%
Tonnage évacué (TMS/an)	54	46,6	43,1	-8%

### Les autres sous-produits

	2015	2016	2017	2018
<b>STEP illtal</b>				
Refus de dégrillage (m3)			50*	50
Sables (m <sup>3</sup> )	Traités en interne (lavage et utilisation)			
Graisses (m <sup>3</sup> )	2	2	3	

\*y compris les refus de dégrillages issus des postes de relevage

### ▪ Les opérations d'entretien

#### Curage préventif

Aucune campagne de curage préventif n'a eu lieu en 2018.

## Interventions curatives

	2017	2018
<b>Nombre de désobstructions réalisées</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
Dont sur branchement	0	0
Dont sur canalisation	5	6
Dont sur ouvrages	0	0

Plusieurs opérations de désobstruction ont été réalisées par la communauté de communes

### ▪ **Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale**

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	15
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint.</i>			
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Altimétrie des réseaux renseignée pour au moins la moitié du linéaire	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	5	5
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	0
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	10
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	0
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

- **Les opérations de renouvellement**  
**Concernant la station d'épuration d' ILLTAL:**
  - ✓ Renouvellement de l'agitateur du bassin d'aération

- **Les investissements**

**Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service**

LOCALISATION	TRAVAUX REALISES	DEPENSES	AVANCEMENT
WALDIGHOFFEN Rue de l'III et rue des Vergers	Mise en séparatif	98 000 €HT	Finalisé
STEINSOULTZ Rue de Jettingen, des œillets, de la Forêt	Mise en séparatif	120 000 € HT	Finalisé

### 1.3.6. Indicateurs financiers

#### ▪ Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Part Collectivité</b>		
Abonnement (€HT/an)	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	2,00 €	2,00 €
<b>Taxes et redevances</b>		
TVA	10,00%	10,00%
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0,233 €	0,233 €

#### ▪ La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Abonnement	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	-
<b>Consommation</b>					
Part de la Collectivité <sup>3</sup>	2,00 €	240,00 €	2,00 €	240,00 €	-
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,233 €	32,88 €	0,233 €	32,88 €	-
<b>Total HT</b>		<b>317,96 €</b>		<b>317,96 €</b>	-
TVA à 10%		17,49 €		17,49 €	-
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>335,45 €</b>		<b>335,45 €</b>	-





<b>Soit le m<sup>3</sup></b>	<b>2,80 €</b>	<b>2,80 €</b>	-
------------------------------	---------------	---------------	---



Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 335,45 € TTC qui reste stable par rapport à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :

	01/01/2018		01/01/2019		Evolution (%)
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Collectivité	290,00 €	86%	290,00 €	86%	-
Taxes et redevances	45,45 €	14%	45,45 €	14%	-
<b>TOTAL</b>	<b>335,45 €</b>	<b>100%</b>	<b>335,45 €</b>	<b>100%</b>	-

### 1.3.7. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	8 318		
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	0	0	
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	47	43	 -9%
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	2,80 €	2,80 €	

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	NC	NC		
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	100/120	100/120		Voir détail paragraphe 3.6 p15

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ; o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;	100%	100%		 * Sous réserve validation par la Police de l'Eau
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	100%	100%		
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	100%	100%		
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%		
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	0		

## 1.4. Territoire 4 : Communauté de communes d'Altkirch

### 1.4.1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

### 1.4.2. Présentation générale du service

#### ▪ Périètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La communauté de communes Sundgau pour le territoire d'Altkirch assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 10 645 habitants soit 3 520 abonnés.

	Nombre d'abonnés	Linéaire réseau (kml)	Population	Volumes facturés assainissement 2018
Altkirch	1 736		5 904	339 115
Aspach	467		1 156	43 678
Carspach	770		2 146	80 361
Hirtzbach	547		1 439	24 604
<b>Total</b>	<b>3520</b>	<b>104</b>	<b>10 645</b>	<b>487 758 m<sup>3</sup></b>

#### ▪ Mode de gestion du service

La gestion des réseaux intercommunaux et des ouvrages annexes (postes de relevage et déversoirs d'orage) a été déléguée par la communauté de communes à la société VEOLIA sous contrat jusqu'au 31 décembre 2022.

#### ▪ Le réseau de collecte des eaux usées

#### Réseaux et branchement

Le réseau de la communauté de communes comprend :

	2016	2017	2018	Evolution (%)
Réseau séparatif (km)	31,7	32,1	<b>32.1</b>	-
Réseau unitaire (km)	42,7	42,8	<b>42.8</b>	-
Réseau de refoulement (km)	0,1	0,1	<b>0.1</b>	-
<b>Total réseau assainissement (km)</b>	<b>74,5</b>	<b>75,0</b>	<b>75.0</b>	-
Réseau pluvial (km)	28,5	28,9	<b>28.9</b>	-



## Ouvrages annexes

Le réseau est équipé de 3 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /h)
rue des alliers	2	50
Saint Morand	2	135
SIAT	2	100

Le réseau est également pourvu de deux déversoirs d'orage (Saint-Morand et Hirsingue)

## Les stations d'épuration

La station d'épuration d'Altkirch présente les caractéristiques suivantes :

<b>Localisation</b>	Altkirch
<b>Année de mise en service</b>	1997
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur filtre à bandes – Evacuation en compostage
<b>Capacité nominale de traitement</b>	23 570 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/L) nouveau rejet
DBO5	90	125
DCO	75	25
MES	90	35
NGL	70	15
PT	80	2
NTK	70	10
NH4	80	7

### 1.4.3. Les faits marquants de l'exercice

- **Le réseau de collecte des eaux usées**

Le déversoir d'orage rue des alliers sera étudié pour un équipement en auto-surveillance début 2019.

### 1.4.4. Les stations d'épuration

- **Pour la station d'épuration d'Altkirch :**

L'analyse de défaillance de la station a été finalisée en 2018. Les risques ont été identifiés et priorisés. Le document reste à disposition.

Une campagne RSDE (rejet de substances dangereuses dans l'eau) a été lancée en 2018 avec une finalisation des analyses en 2019.

### 1.4.5. Indicateurs techniques

#### ▪ Assiette du service

	2015	2016	2017	2018	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	3 512	3 529	3 532	3 520	-
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	497 609	501 087	561 863	487 758	-13%

#### ▪ Volumes traités

	2015	2016	2017	2018	Evolution (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	497 609	501 087	561 863	487 758	-13%
Volume des effluents traités	2 092 144	2 594 248	1 705 879	2 019 905	+18%

#### ▪ Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement est en vigueur:

- ✓ S et I production

De plus, des conventions de déversement d'effluents agricoles issus des éleveurs laitiers pour le traitement des eaux blanches ont été établies.

#### ▪ Bilan d'exploitation

#### Données de fonctionnement des postes et bassins d'orage

Données de fonctionnement 2018	KWh consommés
Station d'épuration	887 123
PR rue des alliers	1725
PR st morand	4 550
PR siat	5 073
<b>Total</b>	<b>898 471</b>

#### Consommations

Consommation de réactifs (T/an)	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP Altkirch</b>				
Polymère (déshydratation boues)	4,9	5,6	5,1	-9%
Chlorosulfate ferrique (file eau)	36,9	24,6	34,6	40%

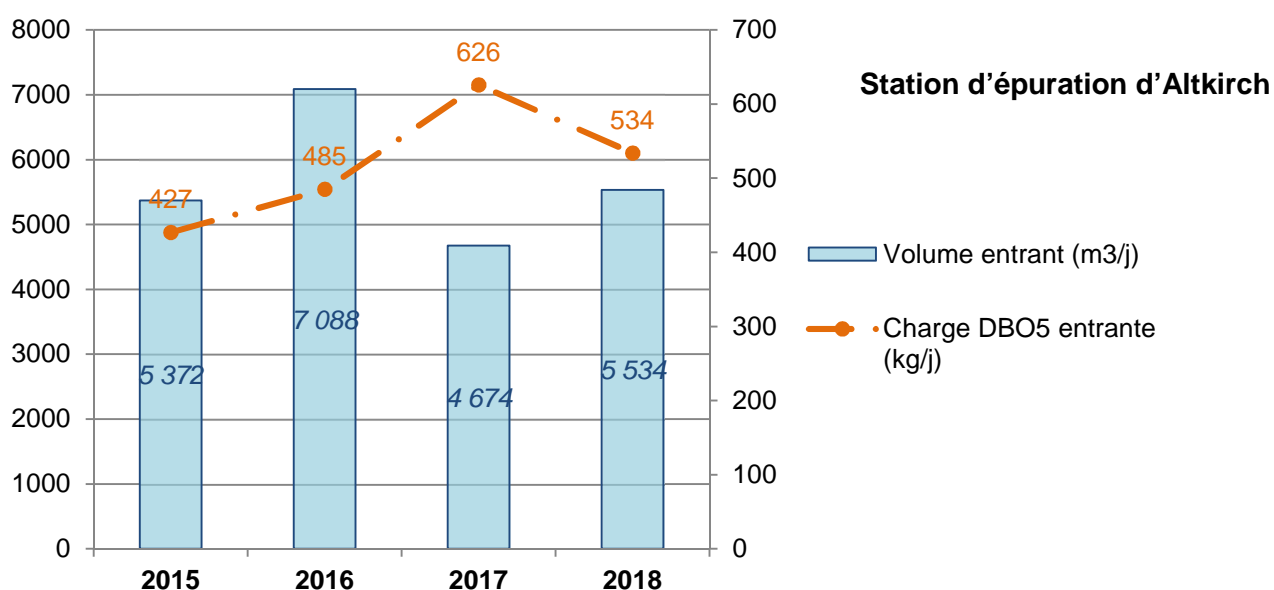
La hausse de consommation de chlorosulfate ferrique s'explique par la hausse du volume traité à la station d'épuration.

## ▪ Qualité du traitement des eaux usées

### La charge entrante

	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP Altkirch</b>				
Volume annuels (m <sup>3</sup> /an)	2 594 248	1 705 879	2 019 905	+18%
Pluviométrie (mm)	967	699	1 025	+46%
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	7088	4674	5534	+18%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	485	626	534	-15%

Le volume entrant à la station d'épuration d'Altkirch est en hausse sur l'année 2018 suite à la pluviométrie abondante.



La station d'épuration d'Altkirch n'est ni en surcharge organique, ni en surcharge hydraulique.

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NG (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>STEP Altkirch</b>						
<b>Charge moyenne entrée 2018</b>	<b>4 674</b>		<b>534</b>			
Capacité épuratoire	8 650		1 414			
<b>Taux de charge</b>	<b>54%</b>		<b>38%</b>			
<b>Rendement épuratoire moyen annuel (%)</b>		94%	95%	99%	89%	88%

## Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NGL	NH4+	Pt
<b>STEP Altkirch</b>						
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	25	13	25	13	13	13
Nombre de dépassements tolérés	2	2	2	2	2	2
<b>Conformité annuelle</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Concentration moyenne en sortie (mg/L)</b>	15	5	4	3	3	1

La station est conforme pour l'année 2018 sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 22 juin 2007).

### Production des boues

	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP ALTKIRCH</b>				
<b>Production (TMS/an)</b>	181	237	293	24%
<b>Siccité moyenne (%)</b>	21%	21%	27%	29%

La production de boues a augmenté du fait de l'augmentation de la charge en MES des effluents.

### Evacuation des boues

Les boues de la station sont évacuées sur la plateforme de compostage d'Agrivalor.

	2016	2017	2018	Evolution (%)
<b>STEP</b>				
Tonnage évacué (TMS/an)	181	237	293	24%

### Les autres sous-produits

	2015	2016	2017	2018
<b>STEP</b>				
Refus de dégrillage (m3)	nc	24	6	6
Sables (m <sup>3</sup> )	4,6	6,6	7	7
Graisses (T)			0	0

La production des sables de la station d'Altkirch est stable.

L'optimisation du remplissage des poubelles de refus de dégrillage explique en partie la baisse des volumes de refus.

#### ▪ Les opérations d'entretien

### Curage préventif

	2015	2016	2017	2018
<b>Longueur de canalisation curée (ml)</b>	<b>10 320</b>	<b>9 494</b>	<b>10 246</b>	<b>6 939</b>
<b>Taux de curage (%)</b>	<b>13,9%</b>	<b>12,8%</b>	<b>13,7%</b>	<b>6,7 %</b>

## Interventions curatives

	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre de désobstructions réalisées</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>14</b>
Dont sur branchement	4	3	3	8
Dont sur canalisation	0	0	1	1
Dont sur accessoires	11	7	13	7

Plusieurs opérations de désobstruction ont été réalisées par le délégataire.

Les **14 points noirs** recensés sur le réseau représentant 18.67 km de réseau ont bénéficié d'interventions fréquentes.

## Interventions d'inspection et de contrôle

	2015	2016	2017	2018
Linéaire inspections télévisées (km)	0,44	0,62	0,04	0.04

### ▪ **Les opérations de renouvellement**

Les opérations de renouvellement sont les suivantes :

- Renouvellement de la POMPE 1 PR SIAT
- Renouvellement de la TREMIE GAVOPOMPE
- Renouvellement de la CARTE MODEM S550 PR ALLIES
- Renouvellement de la CARTE MODEM S550 PR SIAT
- Renouvellement de la CARTE MODEM S550 PR ST MORAND
- Renouvellement des ROTOR ET STATOR POMPE A GRAISSE
- Renouvellement de l'actionneur VANN RECIRC CUV GRAI STEP ALT
- Renouvellement de l'ECHANTILLONNEUR BYPASS
- Renouvellement de la CENTRALE DE CHAUFFE STEP ALTK
- Renouvellement du PONT CLARIF 2 - STEP ALTKIRCH
- Renouvellement du MOTOREDUCTEUR GAVOPOMPE STEP ALTK
- Renouvellement du MOTOREDUCTEUR VIS SOUS DEG COURBE
- Renouvellement de la DEBITMETRE ENTREE STEP
- Renouvellement des VIS ET BUSES CENTRI STEP

### ▪ **Les investissements**

Les investissements futurs découlent du schéma directeur d'assainissement finalisé cette année.

## Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Le schéma directeur d'assainissement du territoire du secteur d'Altkirch ainsi que les zonages assainissement ont été finalisés et présentés aux communes. Le solde de ces opérations s'est élevé à 121 600 € HT.

Il a été établi un échelonnement de réalisation des travaux de priorité 1 répartie comme suit permettant de récupérer la pollution qui se dirige directement dans le milieu naturel et d'éliminer 80% des eaux pluviales :

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>Montant €</b>	649864	639646	661158	660502	628913	<b>3240083</b>
<b>Ratio %</b>	20	19	20	20	19	<b>98</b>

<b>ECP (m3/j)</b>	407					407
<b>Ratio %</b>	100					<b><u>100</u></b>
<b>Pollution (EH)</b>	358	270	244	142	4	1018
<b>Ratio %</b>	28	21	19	11	0	<b><u>80</u></b>

▪ **Détails sur l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale**

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie le mode de calcul de l'indicateur de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux présenté ci-dessous.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements.	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Existence d'un inventaire des réseaux	10	10
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	5	5
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	11
<i>Les points des lignes ci-dessous ne comptent pas si le seuil de 40 points n'est pas atteint.</i>			
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Altimétrie des réseaux renseignée pour au moins la moitié du linéaire	10	0
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie des réseaux	5	0
	Localisation et description des ouvrages annexes (postes, déversoirs...)	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire électromécanique	10	10
	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	0
	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	0
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>71</b>

### 1.4.6. Indicateurs financiers

#### ▪ Les tarifs

	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Part Délégitaire</b>			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,7633 €	0,7659 €	0,7778 €
<b>Part Collectivité</b>			
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,7600 €	0,7600 €	0,7600 €
<b>Taxes et redevances</b>			
TVA	10,00%	10,00%	10,00 %
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )	0,2330 €	0,2330 €	0,2330 €

#### ▪ La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Consommation</b>					
Part du délégataire	0,7659 €	91,91 €	0,7778 €	93,34 €	1,6%
Part de la Collectivité	0,7600 €	91,20 €	0,7600 €	91,20 €	-
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,233 €	27,96 €	0,233 €	27,96 €	-
<b>Total HT</b>		<b>211,07 €</b>		<b>212,50 €</b>	0,7%
TVA à 10%		21,11 €		21,25 €	0,7%
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>232,17 €</b>		<b>233,75 €</b>	0,7%
<b>Soit le m<sup>3</sup></b>		<b>1,93 €</b>		<b>1,95 €</b>	0,7%

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 233,75 € TTC en légère hausse par rapport à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :

	01/01/2018		01/01/2019		Evolution (%)
Délégitaire	91,91 €	40%	93,34 €	40%	
Collectivité	91,20 €	39%	91,20 €	39%	1,6%
Taxes et redevances	49,07 €	21%	49,21 €	21%	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>232,17 €</b>	<b>100%</b>	<b>233,75 €</b>	<b>100%</b>	<b>0,7%</b>



## ▪ Le budget annexe Assainissement

### Les recettes d'exploitation

Recettes	2018
Recettes d'exploitation	366 526 €
-Travaux	48 938€
-participation raccordement	10 250 €
-autres	6 474 €
-Redevance assainissement collectif	289 469 €
Subventions Agence de l'Eau (prime pour épuration )	48 365 €
<b>TOTAL</b>	<b>414 891 €</b>

### Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018
Encours de la dette au 31 décembre	847 865 €
Montant remboursé durant l'exercice	208 832 €
- dont en capital	169 022 €
- dont en intérêts	39 810 €

### Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	Montant amorti en 2018
Réseau d'assainissement	350 087 €
<b>Subventions</b>	<b>-112 878 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>237 209 €</b>

### Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

### Les investissements financés en 2018

En raison de la finalisation du schéma directeur du territoire CCA peu d'investissement ont été réalisés.

### 1.4.1. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	10 637	10 645	→
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	0	0	→
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	237	293	↗ 24 %
<b>D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	1,93 €	1,95 €	↗ 1%

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	NC	NC	→	
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	71/120	71/120	→	Voir détail paragraphe 3.6 p15

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ; o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;	100%	100%		 .* Sous réserve validation par la Police de l'Eau
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	100%	100%		
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	100%	100%		
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%		
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	0		

## 1.5. Le budget annexe Assainissement (commun pour CCSI, CCIG et CCVH )

### Les recettes d'exploitation

Recettes	2017	2018
Recettes d'exploitation	1 781 212 €	1 851 240 €
-Travaux	107 310 €	122 350 €
-Participation raccordement	90 875 €	125 775 €
-Redevance assainissement collectif	1 448 796 €	1 299 120 €
-Autres	134 231 €	303 994 €
Produits exceptionnels	3 841 €	2 822 €
Subventions Agence de l'Eau (prime pour épuration )	58 517 €	48 957 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 843 570 €</b>	<b>1 903 020 €</b>

### Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017
Encours de la dette au 31 décembre	8 261 719 €
Montant remboursé durant l'exercice	2 161 035 €
- dont en capital	1 848 160 €
- dont en intérêts	312 875 €

### Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	Montant amorti en 2018
Réseau d'assainissement	565 859 €
<b>Subventions</b>	<b>-102 227 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>463 632 €</b>

### Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

